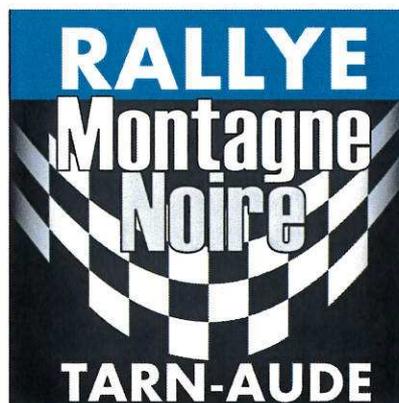


ASA des MONTS D'AUTAN  
et ASA CORBIERES

## ECURIE MONTAGNE NOIRE



## 5<sup>ème</sup> RALLYE V.H.C. MONTAGNE NOIRE TARN - AUDE



***26, 27 et 28 Juillet 2019***

**[www.rallyemontagnenoire.com](http://www.rallyemontagnenoire.com)**

# REGLEMENT

V.H.C.

# Attention !!

## **RECONNAISSANCES REGLEMENTEES**

Conformément à l'article 6.2 de la réglementation sportive 2019, les reconnaissances seront réglementées de la façon suivante :

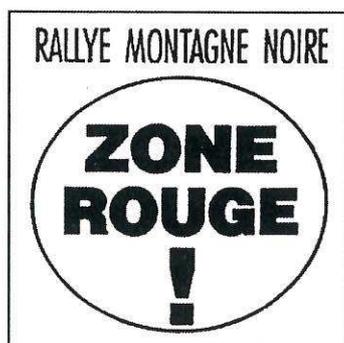
| <b>RECONNAISSANCES AUTORISEES</b> |           |                |                      |                       |  |
|-----------------------------------|-----------|----------------|----------------------|-----------------------|--|
| <b>Samedi</b>                     | <b>20</b> | <b>Juillet</b> | <b>08H00 / 12H00</b> | <b>E.S. 1 / 2</b>     |  |
|                                   |           |                | <b>14H00 / 18H00</b> | <b>E.S. 3 / 4 / 5</b> |  |
| <b>Dimanche</b>                   | <b>21</b> | <b>Juillet</b> | <b>08H00 / 12H00</b> | <b>E.S. 1 / 2</b>     |  |
|                                   |           |                | <b>14H00 / 18H00</b> | <b>E.S. 3 / 4 / 5</b> |  |
| ou                                |           |                |                      |                       |  |
| <b>Mercredi</b>                   | <b>24</b> | <b>Juillet</b> | <b>08H00 / 12H00</b> | <b>E.S. 1 / 2</b>     |  |
|                                   |           |                | <b>14H00 / 18H00</b> | <b>E.S. 3 / 4 / 5</b> |  |
| <b>Jeudi</b>                      | <b>25</b> | <b>Juillet</b> | <b>08H00 / 12H00</b> | <b>E.S. 1 / 2</b>     |  |
|                                   |           |                | <b>14H00 / 18H00</b> | <b>E.S. 3 / 4 / 5</b> |  |

*Nombre de passages limité à 3*

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES EPREUVES SPECIALES EN SENS INVERSE, sous peine des sanctions prévues au règlement FFSA**

**Voitures de Série – Equipements limités**

**LIMITATION DE VITESSE EN RECONNAISSANCE**



**Entre ces DEUX PANNEAUX, vous devez respecter une VITESSE MAXIMALE en RECONNAISSANCE, de :**

- 50 Km/heure en épreuve spéciale**
- 30 Km/heure en traversée de village**
- 30 Km/heure sur la route forestière**

Toute infraction relevée en Reconnaissances, par l'autorité de GENDARMERIE ou l'autorité MUNICIPALE ayant pouvoir de POLICE, motivera automatiquement un rapport transmis à la Direction de Course pour demande de sanction sportive pouvant aller jusqu'au REFUS DE DEPART du Rallye.

• A partir du 15 septembre 2018 •  
**2ème ÉDITION**  
• A partir du 15 septembre 2018 •

# **Hankook** *XPERIENCE*

Partenaire de ses Pilotes

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ ET  
TROPHÉE OFFICIEL 2018/2019

 Hankook Xperience • [www.hankook-rs.com](http://www.hankook-rs.com)

[#HankookXperience](https://www.instagram.com/HankookXperience) 

\* NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



## COMITE D'HONNEUR

Le Comité d'Organisation remercie chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribué efficacement à l'organisation du 5<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE V.H.C. :

|   |  |
|---|--|
| <p>Madame Carole DELGA<br/>Monsieur Christophe RAMOND<br/>Monsieur André VIOLA<br/>Monsieur Jean Michel MOUGARD<br/>Monsieur Alain THIRION<br/>Monsieur Pascal BUGIS<br/>Monsieur Olivier FABRE<br/>Monsieur Nicolas DECHAUX<br/>Monsieur André DIVIES<br/>Monsieur Samuel TEISSIER<br/>Monsieur Vincent GAREL<br/>Mmes et Mrs les Conseillers Régionaux<br/>Mmes et Mrs les Conseillers Départementaux du Tarn et de l'Aude<br/>Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département du Tarn<br/>Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département de l'Aude<br/>Mmes et Mrs les Maires des Communes traversées</p> | <p>Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée<br/>Président du Conseil Départemental du Tarn<br/>Président du Conseil Départemental de l'Aude<br/>Préfet du Tarn<br/>Préfet de l'Aude<br/>Maire de Castres – Président de la CACM<br/>Maire de Mazamet – Vice-président de la CACM<br/>Président de la Fédération Française du Sport Automobile<br/>Président de la Ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile<br/>Président de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile<br/>Conseiller Régional</p> |
|---|--|

## LISTE DES ADRESSES

|   |   |
|---|---|
| <p>Organisation et secrétariat<br/><br/>Prise du Carnet d'Itinéraire - Vérifications préliminaires<br/>Accueil des Officiels<br/>Accueil des Concurrents<br/>Vérifications Administratives Compl. et Techniques<br/>Parc Fermé de Départ<br/>Accueil Presse – Salle de Presse<br/>PC du Rallye<br/>Parc Remorques<br/>Remise des Prix</p> | <p>ASA MONTS D'AUTAN – ECURIE MONTAGNE NOIRE<br/>Maison des Associations 41 rue Galibert Pons – BP 243 MAZAMET CEDEX<br/>Tel. 0563616766 – Fax. 0563610738 – Mail : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr<br/>Palais des Congrès de MAZAMET<br/>PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES<br/>PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES<br/>PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES<br/>PARKING DROUOT - Rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES<br/>ESPACE GGG PEUGEOT-MAUREL – Face Gare SNCF – 81200 MAZAMET<br/>Palais des Congrès de MAZAMET<br/>Parc de la Molière – 81200 MAZAMET (Ouverture le Vendredi 26 juillet à 17H00)<br/>Palais des Congrès de MAZAMET</p> |
|---|---|

## PROGRAMME ET HORAIRES

|   |               |  |                               |
|---|---------------|--|-------------------------------|
| Lundi 6 mai 2019  |               | Parution du Règlement<br>Ouverture des Engagements   |                               |
| Lundi 15 juillet 2019                                   | Minuit        | Clôture des Engagements  |                               |
| Vendredi 19 juillet 2019                                | 18h00         | Publication de la liste des engagés<br>Horaires de convocations aux vérifications administratives compl. et techniques | Palais des Congrès<br>MAZAMET |
| Samedi 20 juillet 2019                                  | 08H00 / 18H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires                               | Palais des Congrès<br>MAZAMET |
|   | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 1   |                               |
| Dimanche 21 juillet 2019                                | 08H00 / 12H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires                               | Palais des Congrès<br>MAZAMET |
|   | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 1   |                               |
| du Lundi 22 juillet 2019<br>au Mercredi 24 juillet 2019 | 08H00 / 18H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires                               | Palais des Congrès<br>MAZAMET |
| Mercredi 24 juillet 2019                                | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 2   |                               |
| Jeudi 25 juillet 2019                                   | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 2   |                               |
| Jeudi 25 juillet 2019                                   | 9H30 / 17H00  | Séance d'essai – sur réservation –   |                               |
| Vendredi 26 juillet 2019                                | 10H00 / 12H30 | Vérifications administratives, complém., et techniques   | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 13H30 / 17H00 | Vérifications administratives, complém., et techniques   | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 10H00 / 17H00 | Distribution Transpondeurs (caution 100 €)   | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 11H00 / 17H00 | Mise en Parc fermé   | Parc Drouot – CASTRES         |
|   | 14H00         | Ouverture du Parc d'Assistance - Placement   | Quartier Gare - MAZAMET       |
|   | 12H30         | Conférence de Presse – Salle 1 Pavillon de la ville -  | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 16H30         | 1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires sportifs- Etage   | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 17H30         | Briefing Officiel – Salle 1 Pavillon de la ville   | Parc des Expositions CASTRES  |
|   | 17H00         | Ouverture du Parc REMORQUES  | Parc de la Molière MAZAMET    |
|   | 18H00         | Publication de la liste des autorisés au départ  | Parc des Expositions CASTRES  |
|   |               | Publication de l'Ordre et des heures de départ   | et Parc Drouot CASTRES        |
|   | 19H00         | Départ du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC du Parc Fermé   | Parc Drouot - CASTRES         |
|   | 22H56         | Arrivée du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC au Parc fermé  | Jardin Promenades – MAZAMET   |
| Samedi 27 juillet 2019                                  | 08H00         | Publication des Résultats partiels provisoires 1 <sup>ère</sup> étape  | Info Temps                    |
|   |               | Ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape   | Jardin Promenades - MAZAMET   |
|   | 08H45         | Départ du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC pour la 2 <sup>ème</sup> étape  | Jardin Promenades - MAZAMET   |
|   | 19H47         | Arrivée Finale du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC   | Jardin Promenades - MAZAMET   |
|   |               | Récupération des transpondeurs   | Jardin Promenades - MAZAMET   |
|   | 19H50         | Vérifications finales - Mazamet  | Garage GGG PEUGEOT            |
|   |               | Publication du classement final provisoire du rallye   | Info Temps                    |
|   |               | 30' Maxi après l'entrée en Parc du dernier concurrent.   | Jardin Promenades - MAZAMET   |
| Dimanche 28 juillet 2019                                | 10H30         | Remise Officielle des Prix   | Palais des Congrès<br>MAZAMET |

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2019 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2019

## Article 1 - ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 26,27 et 28 Juillet 2019, en collaboration avec l'Ecurie Montagne Noire, sous le patronage de la Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude le :

### 5° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE VHC -TARN - AUDE

Avec la participation des communes de :

AUSSILLON, CASTRES, ESCOUSSENS, FONTIERS-CABARDES, LABRUGUIERE, LACOMBE, LAPRADE, LATOURETTE-CABARDES, LE VINTROU, LES MARTYS, MASSAGUEL, MAZAMET, MIRAVAL-CDES, ST AMANS VALTORET, ST DENIS, VERDALLE, VILLANIÈRE .

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :  
Ligue Régionale Occitanie-Pyrénées N° N27 en date du 01 avril 2019  
F.F.S.A., N° 342 en date du 03 Mai 2019

#### Comité d'Organisation

Organisateur Technique  
Président de l'ASA  
Commissaire Général  
Adjointe

Ecurie Montagne Noire  
Jacques ETIENNE  
Gérard BERTRAND  
Sabine BROUDIC

Assistés de :

Cathy ALGANS  
Philippe BARRAILLE  
Alexandre BERTRAND  
Lionel BERTHOUMIEU  
Jean Claude BROUDIC  
Daniel CENES  
Christian DIBOUZEYDE  
Patrice FERRAND  
Jacques JONQUIERES  
Bernadette PROM  
Patrick THOMAS

Alexandre ASLANIS  
Yvette BERTRAND  
Philippe BARRAILLE  
Michel BORDES  
Sabine BROUDIC  
Pierre DEMOULIN  
Marie Odile FARENC  
Daniel GREFFIER  
Francis PENA  
Dominique REY  
Claude VAISSIERE

#### Tableau Officiel d'Affichage

- Avant le rallye Palais des Congrès MAZAMET  
- Vendredi 26/7 Parc Expo. CASTRES  
- Samedi 27/7 INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET

#### Tableaux d'Informations

- Parc Fermé Parc Drouot de CASTRES  
- Palais des Congrès de MAZAMET

#### 1.1 - Officiels

Observateur FFSA Jannick DAUBIGNE

#### Collège des Commissaires Sportifs

Président J. COURMONTAGNE  
Membres Daniel BALDASSARI  
Alain ROSSI  
Secrétaire Fabien ZYCH

#### Direction de Course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE  
Directeur Adjoint (VHC) Joseph LORRE  
Adjoint à la DC Jeanne BOI  
Pierre BOI  
Sylvie ZYCH  
Joseph LORRE  
Directeur Adjoint du Rallye 2

#### Délégués à la Direction de Course

Parc Assistance Marcel CABROL  
Parcs Fermés et Regroupement Thierry LEFOLL  
Chargé Publicité Daniel SIRE  
Véhicule Tricolore Fabien PASCAL  
Véhicule à Damiers Véronique PUYAU  
Vérifications Adm/Techniques Joseph LORRE  
PC Aude M. France POIRATON  
Responsable Matériel/chrono Huguette LABORIE  
Responsable de l'Affichage Laurence LORRE

#### Délégués D.C. aux ES

Serge FREVILLE Thierry HAMONIC  
Nicole BONNET

#### Adjoints D.C. Départ ES

Françoise FREVILLE  
Jack BAFFALIE  
Bernard GALARD

#### Commissaires Techniques

Responsable VHC

Secrétariat Technique

Juges de Fait 1  
Juges de Fait 2

#### Adjoints D.C. Inter ES

Sylvie MONTET-CAZES  
Marc CIER  
Patrice MARTY

Michel RAMU  
Marcel CERDAN (+ Rallye2)  
Delphine GRAUBY

Gérard & Joelle TEXIER  
Daniel SIRE et

#### Com. Sportifs Chargés des Relations avec Concurrents



Emilie TRAMONT



Myriam PUECH



Hervé BESSON



Gilles GUILLIER

Responsable de la Presse  
Attaché de Presse  
Protocole et Remise des Prix  
Speakers

Marie-Odile FARENC  
Olivier FOSSAT  
Jacques ETIENNE  
Frédéric LOMBARD  
Vincent DOUGADOS

Images Vidéo et TV

SONO VIDEO

Médecin Chef

Dr JP RIGOBERT

Médecin Organisation

Dominique REY

Responsable Matériel

J. Claude BROUDIC

Responsable Commissaires

Jacques JONQUIERES

Classements Informatiques

LC CHRONO

Responsable des Transpondeurs

Carine ROMERO

Radios SECURITE

L.V.M.C.

Commissaire Gal. du Rallye

Gérard BERTRAND

Commissaire Adjointe

Sabine BROUDIC

Responsable de l'Affichage

Laurence LORRE

#### Responsables des équipes d'implantation

ES 2/5/8/11

Francis PENA

ES 1/4/7/10

Patrick THOMAS

ES 3/6/9

Claude VAISSIERE

Parc des Expos CASTRES

Alexandre ASLANIS

Parc Fermé CASTRES

Michel BORDES

Parc Fermé MAZAMET

Pierre DEMOULIN

Daniel CENES

Patrice FERRAND

Parc Assistance MAZAMET

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans d'éventuels additifs, ont la compétence de Juges de Faits

#### - Eligibilité

Le 5<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC compte pour :

- \* La Coupe de France des Rallyes VHC Coef.2
- \* Le Challenge Indice de Performance
- \* Championnat de la Ligue Occitanie-Pyrénées Coef.3
- \* Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie-Pyrénées

Le Rallye est inscrit en PEA.

#### 1.2 - Vérifications

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront sur le site du Rallye Montagne Noire ([www.rallyemontagnenoire.com](http://www.rallyemontagnenoire.com)).

Les Vérifications administratives OBLIGATOIRES auront lieu lors du retrait du carnet d'itinéraires, à compter du samedi 20 juillet 2019 au Palais des Congrès de MAZAMET.

Outre la présentation des documents originaux ci-dessous, les concurrents devront fournir les photocopies de :

- \* Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,
- \* Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,
- \* Photocopie 1<sup>ère</sup> page du PTH / PTN

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux portières, plaques rallye, plaque immatriculation). En même temps il leur sera remis un adhésif ACCES PARC DES EXPOSITIONS CASTRES pour pénétrer sur le site le vendredi 26 juillet ainsi qu'un adhésif ASSISTANCE pour l'emplacement pré attribué au Parc à MAZAMET.

La distribution des transpondeurs (contre caution de 100€) ainsi que divers autres documents seront remis lors des VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES avant le contrôle des voitures.

Les VERIFICATIONS TECHNIQUES devront intervenir aussitôt après les vérifications administratives complémentaires. A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc Fermé de départ – Parc Drouot – rue Christian d'Espic à CASTRES.

Les VERIFICATIONS FINALES auront lieu à MAZAMET au Garage GGG MAUREL, Concessionnaire PEUGEOT  
Prix Main d'œuvre Horaire : 60 € ttc

## Article 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

## Article 3- CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1- Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> RMN VHC 2019, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents cités à l'art. 1.2 Vérifications.

avant le 15 Juillet 2019 minuit à

**MONTAGNE NOIRE ORGANISATION**  
BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX  
Tél. 05 63 61 67 66 - 06 11 78 98 21

Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum.  
(pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC)  
Au delà une liste d'attente pourra être créée.

Droits d'engagement avec Publicité Organisation :

### ENGAGEMENT NORMAL

390 €

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèques sont à libeller à l'ordre de :

## MONTAGNE NOIRE ORGANISATION

Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'organisateur.

La retenue sera de:

- \* 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 19 juillet 2018, et de
  - \* 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications du 27/07.
- Passé ce délai les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

### 3.2- Equipage - Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents et les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

#### Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident aura nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamé par le licencié lui-même. Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à

l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3- Ordre des départs

Le départ de la 1<sup>ère</sup> Etape du Rallye VHC sera donné avant le rallye moderne, dans l'ordre des Numéros.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES2) - hors pénalités - de la 1<sup>ère</sup> étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes - VHC et Modernes -

## Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 – Voitures autorisées: Conforme au règlement standard FFSA

Sont autorisées les voitures à définition routière des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes de E,F;G1,G2,GR,H1,H2,I,IR,J1 et J2 ( de1947 à 1990) .

Groupe 1 – T (Tourisme)

Groupe 2 – CT (Tourisme de compétition)

Groupe 3 – GT (Grand tourisme de série)

Groupe 4/5 – GTS -(Grand tourisme spécial) - GTP/HST/TSRC (Grand tourisme prototype)

Groupe N Production - J1 et J2

Groupe A Tourisme - J1 et J2

Groupe B - J1 et J2

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Pour le reste suivant réglementation rallyes VHC 2019 -

### 4.2 – Pneumatiques

Pneumatiques conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K 2019.

### 4.3 – Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

**\*\* MAZAMET - Quartier Gare le Vendredi et le Samedi –**

L'accès au parc d'assistance de MAZAMET sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise. Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc. Les emplacements sont numérotés et pré-attribués.

Conformément à la réglementation, la présence de bâches de sol et d'un extincteur sont obligatoires dans le parc.  
(Art. 4.3.2.3 de la réglementation 2019)

La vitesse est limitée à 20kms/H dans la traversée du Parc d'Assistance.

### 4.8 – Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect:

AVANT LE DEPART : mise en conformité

PENDANT LE RALLYE : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## Article 5 – IDENTIFICATION VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye Montagne Noire 2019 devra avoir reçu le visa de l'Organisation.

### 5.1 – Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110mm) permettant le positionnement de la

promotion. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

## Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1– Description

Le 5<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE V.H.C.- TARN - AUDE présente un parcours total de 419.520 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 140.270 kms.

L'intervalle entre chaque voiture du rallye sera d'une minute. L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : 3699. .

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc... sont repris dans le carnet de bord et le carnet d'itinéraires qui sera disponible, à compter du 20 JUILLET 2019.

### PC RALLYE – Palais des Congrès MAZAMET (derrière le Jardin des Promenades)

Tél. 05.63.61.67.66 – Fax. 05.63.61.07.38

### 6.2– Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du Code de la Route.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum sur les 4 jours prévus (deux cessions au choix) à moduler compte tenu que par suite du passage du Tour de France, il n'y aura pas de reconnaissance le dimanche après-midi.

### LES JOURS ET HORAIRES DE RECONNAISSANCE FIGURENT SUR LE TABLEAU EN PAGE 2 DU PRESENT REGLEMENT .

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage engagé avec le Carnet d'itinéraires et le sticker RECO.

Avant le départ, les voitures de course seront réunies dans un parc fermé de départ, après les vérifications techniques, situé Parc DROUOT Rue Christian d'Espic à CASTRES

Dans le but de protéger certains bas côtés fragiles, des cordes pourront être protégées (piquet, séparateurs ou autres dispositifs).  
La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités)

En outre, la route forestière du Plo del May est limitée à 30 KM/H.

## Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1– Départ

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 25 mn après la dernière voiture du Rallye VHC.

### 7.2– Dispositions Gales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| <b>Relations Concurrents</b> | <b>Chasubles Rouges CRAC</b>  |
| <b>Officiels ES et Parcs</b> | <b>Suivant réglementation</b> |
| <b>Chefs de Postes ES</b>    | <b>Suivant réglementation</b> |
| <b>Commissaires ES</b>       | <b>Suivant réglementation</b> |

### 7.3.17 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye, ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

\*Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents (document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye. Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

\*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

\*pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

\*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

\*ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la

dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

\*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

\*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

### 7.5– Epreuves Spéciales (ES)

#### 1ère Etape - CASTRES / MAZAMET - Vendredi 26 juillet

|      |            |               |
|------|------------|---------------|
| ES 1 | LE VINTROU | 10.770 KM X 1 |
| ES 2 | FONTBRUNO  | 14.900 KM X 1 |

#### 2ème Etape - MAZAMET / MAZAMET - Samedi 27 juillet

|           |               |               |
|-----------|---------------|---------------|
| ES 3/6/9  | PAS DU SANT2  | 9.650 KM X 3  |
| ES 4/7/10 | LA LOUBATIERE | 10.800 KM X 3 |
| ES 5/8/11 | LATOURETTE    | 17.750 KM X 3 |

### 7.5.17.3 – Dépannage

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisation et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

### 7.5.17.4 – Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant sur le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué, sur la note d'information remise aux concurrents lors des vérifications, sur le carnet de bord et sur l'adhésif remis lors des vérifications, à coller sur votre tableau de bord.

### 7.5.20 – Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **jeudi 25 juillet de 9h30 à 17h** (réservation sur le site du rallye) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraires – Les frais de participation sont fixés à 70 euros – Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises ou Audoises

### 7.6– Parc Fermé

Le Pointage en avance au CH 11A n'est pas autorisé.

## Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont :

\* **Infractions constatées en ZONE ROUGE (Feuillelet N°1) ..... Départ Refusé**

\* **Pour la 1ère étape, un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la dernière ES courue - hors pénalités - et affiché à le Samedi 27 Juillet à 8h00.**

**Le Classement Final provisoire sera affiché le Samedi 27 Juillet au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :**

\* **Tableau officiel → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet**

\* **Tableau d'info. → PC RALLYE Palais des Congrès**

## Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

## Article 10- PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

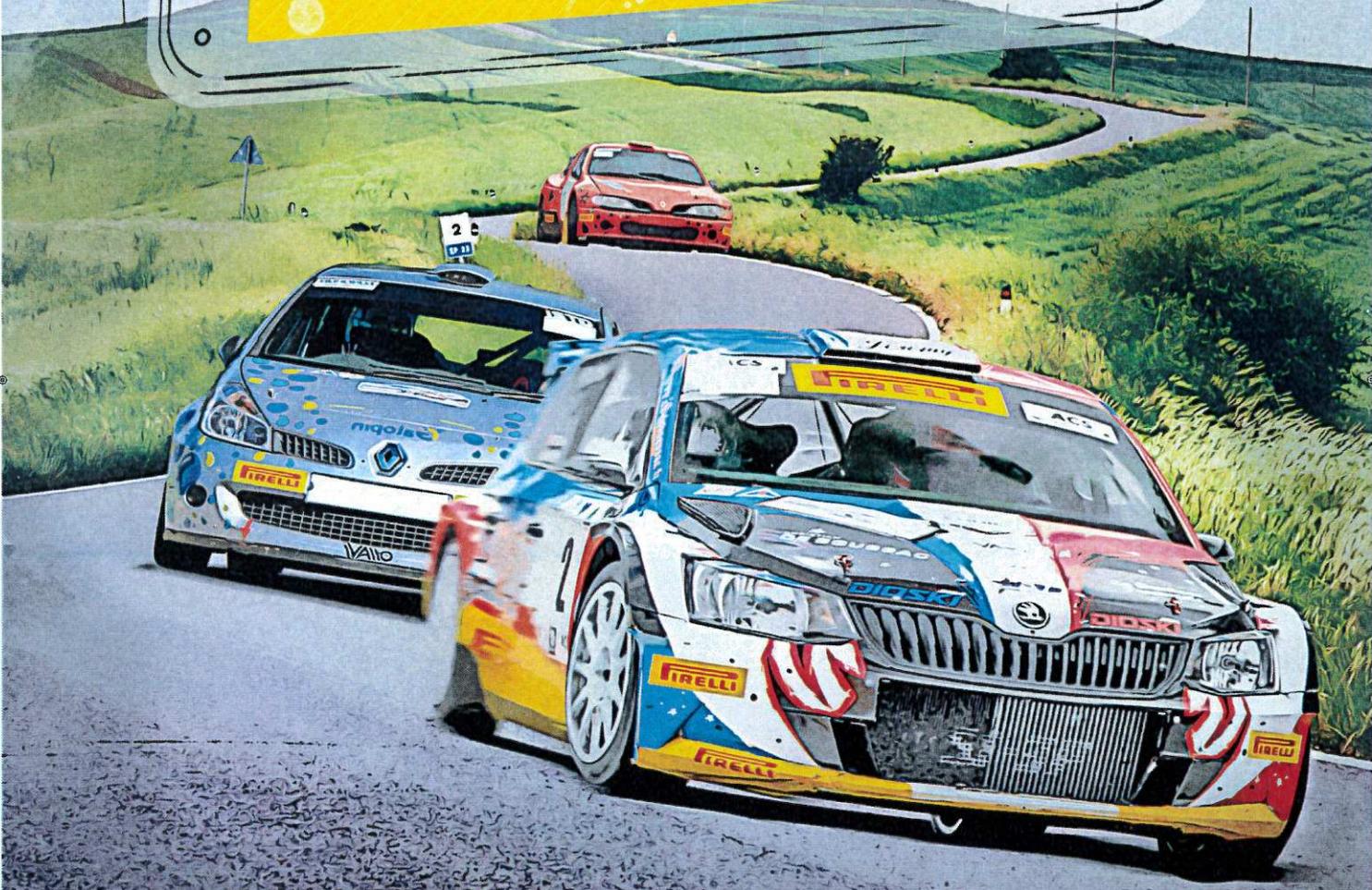
Les équipages seront récompensés en **COUPES, TROPHEES** et/ou **PRODUITS GOURMANDS**

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 28 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas personnellement, perdront le bénéfice de leur récompense. Tenue correcte exigée.

Pour le 40ème anniversaire, UN SUPER TIRAGE AU SORT aura lieu lors de la cérémonie de la remise des prix (Concurrents MODERNES et VHC confondus- (règlement spécifique sur le site du rallye).

Les concurrents absents à cette cérémonie ne pourront pas participer à ce tirage au sort

2019  
**TROPHÉE**  
**PIRELLI**



**#FULLATTACK**

**INSCRIPTION SUR [PIRELLI.FR](http://PIRELLI.FR)**

COMMANDES ET INFORMATIONS AUPRÈS DE IVALTO  
DISTRIBUTEUR OFFICIEL PIRELLI COMPÉTITION

**IVALTO**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 100 000 €  
SIREN 512 123 456  
RCS Nanterre

☎ 04.37.41.74.34 ✉ [contact@ivalto.com](mailto:contact@ivalto.com) 🌐 [www.ivalto.com](http://www.ivalto.com)



# **ATTENTION !!!**

# **PERIODE ESTIVALE**

Prévoyez à l'avance vos réservations  
(HOTELS, CHAMBRES D'HOTES, GITES, CAMPINGS ...)

Plusieurs solutions :

\* **OFFICE DE TOURISME DE MAZAMET-MONTAGNE NOIRE**

TEL. 05.63.61.27.07 - FAX. 05.63.61.31.35

[accueil@tourisme-mazamet.com](mailto:accueil@tourisme-mazamet.com)

\* **OFFICE DE TOURISME DE CASTRES-HAUT LANGUEDOC**

TEL. 05.63.62.63.62 - FAX. 05.63.62.63.60

[accueil@tourisme-castres.fr](mailto:accueil@tourisme-castres.fr)

sur les sites

[www.tourisme.castres-mazamet.com](http://www.tourisme.castres-mazamet.com)

[www.gites-de-France.com](http://www.gites-de-France.com) (Gîtes Tarn et Aude) - [www.clevacances-tarn.com](http://www.clevacances-tarn.com) (Gîtes et Chambres d'Hôtes)

ou sur le site du rallye

[www.rallyemontagnenoire.com](http://www.rallyemontagnenoire.com)

(*Rubrique Hébergements*)

ou téléphone Organisation

**Tél. 05 63 61 67 66**

**Après le rallye ...  
la convivialité !!**

**14 €**

**Amis sportifs**

**Le samedi 27 juillet  
à partir de 20h00**

**Philou vous propose  
Apéro, Repas Grillades, Soirée  
le tout en musique ...  
Parc d'Assistance Mazamet  
Venez nombreux**

**RÉSERVATIONS : 05 63 61 50 95**

**TIRAGE AU SORT  
SPECIAL 40ème ANNIVERSAIRE**

**Le Comité d'Organisation, avec le concours de**



**procèdera le Dimanche 28 juillet après la traditionnelle  
Remise Officielle des Prix du 40ème RALLYE  
à un SUPER TIRAGE AU SORT d'une valeur de  
5000 euros en bons d'achats**

*Sont concernés tous les concurrents - Modernes et VHC-  
inscrits sur la liste des autorisés à prendre le départ  
et présents physiquement à la cérémonie de Remise des Prix*